

Application de l'article 7 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal.
Proposition de motion du groupe "MR", relative à la ligne 5 du métro.

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte de sa proposition de motion et en explique les arguments.

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH donne lecture de la réponse suivante :
Mevrouw de Schepen MÜLLER-HÜBSCH geeft lezing van het volgend antwoord:
Nous sommes totalement d'accord sur le fait qu'il faut absolument réduire les nuisances provenant des métros. Nous soutenons les citoyens dans leurs démarches, et sommes la « STIB » de résoudre les problèmes le plus vite possible. Nous avons conscience que le passage du métro est un élément-clé de la mobilité de notre ville, mais qu'il faut également protéger les maisons des riverains et la qualité de vie de ces derniers. Nous voyons que la « STIB » met tout en œuvre pour trouver des solutions. Entretemps, à la suite des solutions mises en place par la « STIB », nous entendons déjà des retours positifs et beaucoup moins de plaintes. J'ajoute ces derniers renseignements à mes interventions lors des derniers Conseils communaux quant au même sujet :

- Le meulage des voies continue en fonction des besoins observés au quotidien (la « STIB » effectue une surveillance quasi permanente pour intervenir dès que des dégradations apparaissent).
- Les roues des métros sont tournées selon les observations des dispositifs de détection. En parallèle, la « STIB » a modifié le fonctionnement du service pour mettre la priorité sur le « tournage » des roues, ce qui permet d'aller plus vite aujourd'hui qu'il y a quelques semaines.
- Le constructeur (fournisseur des roues) a repris, pour analyse approfondie, quatre roues qui s'usaient particulièrement vite. La « STIB » espère obtenir prochainement des résultats plus clairs à ce sujet.

En conséquence, le Collège propose au Conseil communal de ne pas voter la proposition de motion déposée.

G. VAN GOIDENHOVEN demande le vote nominal car il pensait que la majorité allait être sensible à cet égard. Il est déçu car il y avait pourtant des signaux positifs en ce sens. Ce que vivent les habitants mérite mieux que la réponse donnée ce soir. Venir dire que tout a été fait, c'est faux ! Il en est désolé et ne peut adhérer à cela. Il pense qu'il existe une responsabilité et ne veut pas avoir sur la conscience des gens désespérés poussés dans des conditions de santé épouvantables. Que chacun prenne ses responsabilités.

Le Bourgmestre-Président ajoute que la question du ralentissement a été débattue de long et en large avec les services de la « STIB ». Ce n'est opérationnellement pas possible. Le Collège est en contact quasiment quotidien avec les représentants de la « STIB » pour faire le point sur ce dossier. La question du ralentissement des rames n'est opérationnellement pas tenable car cela provoquerait des risques d'un trop grand nombre de personnes simultanément sur un quai. Il ne veut pas prendre la responsabilité de voter un texte qui met en danger les gens présents en surnombre sur les quais des stations où le métro ralentit. Il propose que l'on fasse un vote par

groupe et, en parallèle à cette motion, que le Collège continue ses contacts quotidiens avec la « STIB ». Le meulage des roues est une solution qui fonctionne car le nombre de plaintes est en forte diminution sur l'ensemble. Monsieur le Bourgmestre-Président procède au vote nominal qui se solde par le rejet de la motion.